

Résolution 853

réprouvant l'acceptation d'un luxueux cadeau par M. Pierre Maudet et son chef de cabinet, à l'occasion de leur voyage à Abu Dhabi, fin novembre 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le luxueux voyage de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, accompagné de sa famille, d'un haut fonctionnaire, son chef de cabinet, ainsi que d'un homme d'affaires genevois, réalisé à la fin novembre 2015 ;
- la valeur totale du vol aller-retour en business class, de l'hébergement dans une suite de l'*Emirates Palace* d'Abu Dhabi, et des places VIP pour assister au Grand Prix d'Abu Dhabi, le 29 novembre 2015, soit plusieurs dizaines de milliers de francs ;
- le financement de ce cadeau à M. Pierre Maudet et à son chef de cabinet par un homme d'affaires proche du pouvoir émirati ;
- le caractère au moins en partie officiel de ce voyage, au cours duquel M. Pierre Maudet a rencontré plusieurs hauts responsables émiratis en sa qualité de conseiller d'Etat genevois, comme le reconnaît explicitement l'*Emirates News Agency* dans une dépêche du 29 novembre 2015 ;
- la possible attente de contreparties de la part de privés, voire de l'Etat émirati, en échange de ce luxueux cadeau ;
- l'article 25 du règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, à teneur duquel « Il est interdit aux membres du personnel de solliciter ou d'accepter pour eux-mêmes, ou pour autrui, des dons ou d'autres avantages en raison de leur situation officielle » (art. 25 RPAC) ;
- les explications contradictoires fournies à la presse par M. Pierre Maudet pour rendre compte de ce voyage, qui laissent penser qu'il ne sait pas ou ne veut pas révéler exactement les circonstances de son invitation à Abu Dhabi,

décide

- de réprouver l'acceptation d'un luxueux cadeau d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers de francs par le conseiller d'Etat Pierre Maudet et d'un

Votée le 21 juin 2018

haut fonctionnaire, son chef de cabinet, à l'occasion de leur voyage à Abu Dhabi à la fin 2015 ;

- de rappeler au Conseil d'Etat qu'il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'il n'y ait aucune interférence du pouvoir exécutif dans cette affaire afin de garantir l'indépendance de la justice.